

Volet 2 : Aide d'urgence à la digitalisation des commerçants, artisans, prestataires de services, agriculteurs et producteurs

La Cali fait le choix, en complément de l'accompagnement personnalisé par les Chambres consulaires des commerçants, artisans, agriculteurs et producteurs à la transition numérique, de mettre en place une aide immédiate et directe aux commerçants, artisans et aux agriculteurs/producteurs pour leurs dépenses en matériels et prestations numériques.

Cette aide couvrira :

- Achat de matériels informatiques (ordinateur, tablette, casque VR, balance connectée...)
- Frais d'abonnement ou achat dans les logiciels (ERP, data client, caisse connectée, stock...) ou services e-commerce (click and collect, commande en ligne, suivi client, fidélisation client...)
- Frais d'hébergement
- Frais de développement (site web, application)
- Frais de formation
- Frais de publicité en ligne : achat de mots clés
- Campagne promotionnelle
- Prestation de conseils et de services (AMOA assistance à maîtrise d'ouvrage, photographe, agence web, community management, agence de conseil en digital...)

D'un montant maximum de 700 €, l'aide sera accessible à tous les commerçants, artisans, prestataires de services, agriculteurs et producteurs sur présentation de la ou des factures acquittées. Cette aide exceptionnelle est conditionnée à l'adhésion à la plateforme de vente en ligne « Ma Ville, Mon shopping » et au suivi de la formation individuelle dispensée par les chambres consulaires dans le cadre du plan de soutien-Covid de La Cali.

La liste sera établie à partir du secteur d'activité de l'entreprise (code NAF de l'activité).

Le nombre de dossiers ne dépassera pas 130, soit une répartition de 100 dossiers commerçants, artisans et prestataires de services et 30 dossiers agriculteurs et producteurs.

A partir de ces éléments, une enveloppe prévisionnelle pour ce dispositif est estimée à 91 000 €.

Article 1 : Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce dispositif les entreprises qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir son siège social sur La Cali et/ou un établissement sur le territoire de la Cali,
- Exercer l'une des activités mentionnées dans l'article 2,
- Être inscrite au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des métiers, au registre de l'URSSAF ou au registre des actifs agricoles,
- Être juridiquement indépendant (exclusion des succursales),
- Ne se trouvant pas dans une situation de liquidation judiciaire annoncée,
- N'ayant pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 31 janvier 2021,
- Ne pas avoir été au 31 janvier 2021, en procédure d'observations de redressement judiciaire (hors plan de sauvegarde ou de continuation).

Article 2 : Activités éligibles

Sont éligibles les entreprises citées ci-dessus dont les activités relèvent des codes NAF suivant :

4761Z – Commerce de détail de livres en magasin spécialisé,
4763Z – Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé,
4764Z – Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé,
4765Z – Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé,
4771Z – Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé,
4772A – Commerce de détail de la chaussure,
4772B – Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage,
4776Z – Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé,
4777Z – Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé,
7420Z – Activités photographiques,
7722Z – Location de vidéocassettes et disques vidéo,
9602A – Coiffure,
9602B – Soins de beauté,
9604Z – Entretien corporel,
5510Z – Hôtels et hébergement similaire,
5520Z – Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée,
5530Z – Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs,
5590Z – Autres hébergements,
5610A – Restauration traditionnelle,
5610B – Cafétérias et autres libres services,
5610C – Restauration de type rapide,
5621Z – Services des traiteurs,
5629A – Restauration collective sous contrat,
5629B – Autres services de restauration n.c.a.,
5630Z – Débits de boissons,
9312Z – club de sport,
0121Z – Culture de la vigne,
0141Z - Élevage de vaches laitières,
0142Z – Élevage d'autres bovins et de buffles,
0143Z - Élevage de chevaux et d'autres équidés,
0145Z - Élevage d'ovins et de caprins,
0161Z – Activités de soutien aux cultures,
0162Z – Activités de soutien à la production animale,
1102A – Fabrication de vins effervescents,
1102B – Vinification
8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs,
9319Z - Autres activités liées au sport (dressage ou entraînement pour le spectacle...),
9329Z - Autres services récréatifs et de loisirs.
0149Z - Élevage d'autres animaux
1052Z - Fabrication de glaces et sorbets
1071C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
1071D - Pâtisserie
4724Z - Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
1082Z - Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
1320Z - Tissage
1330Z - Ennoblement textile
1392Z - Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
1413Z - Fabrication de vêtements de dessus
1419Z - Fabrication d'autres vêtements et accessoires
1724Z - Fabrication de papiers peints

1729Z - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
1629Z - Fabrication d'objets divers en bois
1812Z - Imprimerie et reproduction d'enregistrements
1813Z - Activités de pré-presse
1814Z - Reliure et activités connexes
2341Z - Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
2370ZZ - Taille, façonnage et finissage de pierres
2512Z - Fabrication de portes et fenêtres en métal
2572Z - Fabrication de serrures et de ferrures
2573A - Fabrication de moules et modèles
2899B - Fabrication d'autres machines spécialisées
3101Z - Fabrication de meubles de bureau et de magasin
3109A - Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
3109B - Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
3212Z - Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
3220Z - Fabrication d'instruments de musique
3299Z - Autres activités manufacturières
3240Z - Fabrication de jeux et jouets
5630Z - Débits de boissons - Bar
4789Z - Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
3320D - Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels
4519Z - Commerce d'autres véhicules automobiles
4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
4532Z - Commerce de détail d'équipements automobiles
4540Z - Commerce et réparation de motocycles
4711A - Commerce de détail de produits surgelés
4711B - Commerce d'alimentation générale
4711C - Supérettes
4721Z - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
4722Z - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
4723Z - Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
4725Z - Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
4729Z - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
4741Z - Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
4742Z - Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4751Z - Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
4752A - Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)
4754Z - Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
4759A - Commerce de détail de meubles
4759B - Commerce de détail d'autres équipements du foyer
4762Z - Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
4774Z - Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
4775Z - Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
4778A - Commerces de détail d'optique
4778C - Autres commerces de détail spécialisés divers
4779Z - Commerce de détail de biens d'occasion en magasin

9003A - Création artistique relevant des arts plastiques
9313Z - Activités des centres de culture physique
9511Z - Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
9522Z - Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
9523Z - Réparation de chaussures et d'articles en cuir
9524Z - Réparation de meubles et d'équipements du foyer
9529Z - Réparation d'autres biens personnels et domestiques
9601B - Blanchisserie-teinturerie de détail
1320ZD - Tissage d'autres textiles
1330ZZ - Ennoblement textile
1392ZA - Fabrication de linges de maison et d'articles d'ameublement
1392ZB - Fabrication de tapisserie à la main
1392ZC - Fabrication de coussins et petits articles de textiles divers
1399ZB - Fabrication de tulles, lacets et autres textiles N.C.A
1413ZA - Modéliste - styliste
1413ZB - Fabrication de vêtements féminins sur mesure
1413ZG - Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et hommes
1414ZZ - Confection de vêtement de dessous
1419ZE - Fabrication d'autres vêtements et accessoires
1419ZF - Fabrication d'accessoires en cuir
1512ZA - Fabrication d'articles de maroquinerie
1512ZC - Sellerie
1623ZZ - Fabrication de charpentes et autres menuiseries
1629ZA - Fabrication d'objets divers en bois
1724ZZ - Fabrication de papiers peints
1729ZZ - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
1812ZB - Sérigraphie de type imprimerie
1813ZB - Graphisme – Décoration
1813ZC - Activités graphiques N.C.A.
1814ZZ - Reliure et activités connexes
2341ZZ - Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
2370ZZ - Taille, façonnage et finissage de pierres
2512ZZ - Fabrication de portes et fenêtres en métal
2550AZ - Forge, estampage, matriçage, métallurgie des poudres
2561ZB - Traitement et revêtement des métaux
2572ZZ - Fabrication de serrures et de ferrures
2573AZ - Fabrication de moules et modelés ferrures
2652ZZ - Horlogerie
2899BZ - Fabrication d'autres machines spécialisées
3101ZZ - Fabrication de meubles de bureau et de magasin
3109AZ - Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
3109BA - Fabrication et finissage de meubles divers
3212ZZ - Fabrication d'articles de joailleries et de bijouterie
3213ZZ - Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
3220ZA - Lutherie
3299ZA - Fabrication de bougies
3299ZB - Fabrication d'accessoires du vêtement
3299ZC - Fabrication d'articles de Paris, d'arts ou religieux
3299ZD - Fabrication d'articles de fumeurs
3299ZE - Taxidermie
3299ZG – Fabrication de produits manufacturés non classés ailleurs

3311ZZ - Réparation d'ouvrages en métaux
3315ZZ - Réparation et maintenance navale
3317ZZ - Réparation et maintenance d'autres matériels de transport
3319ZZ - Réparation d'autres équipements
3320DZ - Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques
7420ZQ - Studio de photographie
7420ZR - Portrait, reportage
9003AP - Restauration d'objets d'art
9524ZZ - Réparation de meubles et d'équipements du foyer
9525ZZ - Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
9529ZE - Accordeurs de piano et restauration d'autres instruments de musique
9529ZF - Réparation non classées ailleurs

Article 3 : Dépenses subventionnables

Seules les dépenses en équipements de matériel informatique (logiciel, terminal de paiement,...) engagées entre le 1^{er} novembre 2020 et le 30 juin 2021.

Article 4 : Conditions d'attribution

L'aide est destinée à l'entreprise et non au dirigeant.

Si un dirigeant a plusieurs entreprises potentiellement éligibles sur le territoire de La Cali, il pourra cumuler les aides par entité juridique, dès lors qu'elles sont indépendantes les unes des autres.

L'aide sera versée en une seule fois sur présentation des factures acquittées (Cf. article 6).

Article 5 : Montant de l'aide

Il s'agit d'une subvention d'un montant maximum de 700 € représentant 70% d'une dépense subventionnable de 1 000 € HT.

Article 6 : Procédure d'instruction

Les demandes, adressées à la Direction du développement économique de La Cali, devront être déposées par mail à l'adresse economie@lacali.fr. Vous recevrez un accusé réception par retour de mail.

☐ Etape 1 : Dépôt du dossier

Le demandeur devra fournir les pièces suivantes jointes au format PDF :

- **Extrait Kbis ou RM-D1 ou attestation URSSAF** : le présent document devra avoir été délivré moins de 3 mois avant la date de la demande et devront y figurer clairement le numéro d'identification, la forme juridique, l'adresse du siège social ; l'adresse du principal établissement, l'activité principale de l'entreprise, la date de constitution et les coordonnées du dirigeant principal.
- **Le rapport d'accompagnement numérique**, délivré par la CCI Bordeaux Gironde ou La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Gironde, attestant que vous avez bien fait l'objet de la formation individuelle à la digitalisation dispensée par les chambres consulaires et justifiant votre d'adhésion à la plateforme de vente en ligne « Ma Ville, Mon shopping »,
- **La ou les factures acquittées des équipements et/ou prestations** engagées par l'entreprise. Ces justificatifs devront impérativement mentionner la date d'acquisition du ou des

équipements/de paiement de la prestation, la raison sociale de l'entreprise et/ou du prestataire. Les équipements et prestations devront impérativement correspondre à une mise à niveau digitale de l'entreprise.

- **RIB au nom de l'établissement**

Etape 2 : Traitement du dossier

Lors de l'instruction des candidatures les services pourront demander **des pièces justificatives complémentaires** à l'entreprise, afin de s'assurer de la bonne éligibilité du dossier.

A partir du mois de mai 2021, une commission mensuelle se réunira pour étudier chaque demande.

Etape 3 : Passage en commission

A partir du mois de **mai 2021**, une commission mensuelle se réunira pour étudier chaque demande. Attention, seuls les dossiers complets seront étudiés en commission. Suite au passage de votre dossier vous recevrez un mail vous informant de la décision de la commission et du montant de l'aide versée pour votre projet digital.

Etape 4 : Versement de la subvention

Le versement de la subvention interviendra dans un délai maximum de deux mois après le passage en commission. Vous serez informé du paiement par courrier.

Article 7 : Contrôle de l'utilisation de l'aide

Des contrôles seront effectués par La Cali a posteriori du versement de l'aide. A nouveau, des justificatifs pourront être demandés aux entreprises bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent règlement d'intervention.

Dans le cas où l'entreprise bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, La Cali se réserve le droit d'engager :

- Toute procédure nécessaire afin de récupérer la subvention précédemment attribuée,
- D'éventuelles poursuites pénales à l'encontre de l'entreprise bénéficiaire.